La Libre

Faut-il supprimer la mention de notre sexe?

J'entends faire apparaître ce qu'il y aurait à mes yeux de déraisonnable et même de violent dans pareille prétention à vouloir faire disparaître, pour la toute grande majorité d'entre nous, notre identité de femme ou d'homme.

Contribution externe
Publié le 07-07-2022 à 09h40 - Mis à jour le 07-07-2022 à 14h57

©BAUWERAERTS DIDIER

Une carte blanche de Jean-Louis Renchon, Professeur émérite de l'UCLouvain et de l'Université Saint-Louis–Bruxelles

À l'instar de ce que nous découvrons aujourd'hui de certains traitements

pratiqués à l'égard des enfants et adolescents « transgenres », il est tout aussi préoccupant d'apprendre que le gouvernement belge entendrait supprimer la mention de notre sexe féminin ou masculin sur notre carte d'identité, avant d'envisager, dans une étape ultérieure, de supprimer catégoriquement le sexe de notre identité proprement dite. Nous ne serions alors plus identifiés au sein de la société comme femme ou comme homme, tant sur l'ensemble des documents établissant notre identité que dans nos relations sociales.

Ces « catégories », plaident d'aucuns, devraient disparaître.

Dès à présent, l'administration fédérale aurait recommandé à ses fonctionnaires de ne plus saluer leurs interlocuteurs d'un « Bonjour Madame » ou « Bonjour Monsieur », mais d'une manière à ce point neutre « Bonjour » qu'elle en deviendrait presque impolie.

Comme Aymeric de Lamotte l'a expliqué dans ces colonnes *<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2022/05/24/vers-la-fin-de-la-binarite-des-sexes-en-droit-belge-WPYZJSLYCJEEPGT2ZQFK6SV2II/>*, notre Cour constitutionnelle s'est préoccupée du statut des personnes qui s'estiment « non binaires », c'est-à-dire qui ne se sentent ni femme ni homme ou au contraire les deux à la fois, et elle a considéré qu'il appartenait au législateur de ne plus les contraindre à être identifiées comme une femme ou comme un homme.

Mais de là à supprimer pour tous ce qui constitue leur réalité – être une femme ou être un homme – il y a un pas que d'aucuns voudraient maintenant franchir.

Je ne puis m'attarder ici sur les effets juridiques qui résulteraient de pareille suppression. Il suffit de songer à toutes les dispositions qui prennent en considération l'existence des femmes et des hommes, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les dispositions qui encadrent la maternité et la paternité ou celle qui réprimerait le féminicide.

J'entends simplement faire apparaître ce qu'il y aurait à mes yeux de déraisonnable et même de violent dans pareille prétention à vouloir faire

disparaître, pour la toute grande majorité d'entre nous, notre identité de femme ou d'homme.

Ce qui est déconcertant en effet, c'est qu'alors même que, dans l'esprit d'ouverture qui caractérise nos sociétés démocratiques, nous nous apprêtons à prendre en compte l'aspiration de celles et ceux qui ne veulent plus être identifiés femme ou homme, certains paraissent maintenant exiger qu'aucun de nous ne soit plus identifié dans la société comme femme ou comme homme et, dans la foulée, comme mère ou comme père.

N'est-ce pas là l'exacerbation de la croyance que la volonté humaine pourrait par elle-même effacer le « réel » ? C'est que la distinction entre les femmes et les hommes ne procède pas d'une quelconque imagination ou d'une prétendue « construction culturelle » mais correspond à une réalité inexorable, ne fût-ce qu'en raison de leurs spécificités corporelles et de leur participation différente à l'avènement à la vie d'un enfant.

Le courant de pensée qui milite pour la déconstruction de cette réalité a d'ailleurs dès aujourd'hui dans le champ social des effets de déstructuration identitaire, plus particulièrement pour nos enfants et nos adolescents qui depuis peu s'interrogent tout à coup sur leur identité de fille ou de garçon, d'autant qu'il est parfois recouru, au sein de ce courant de pensée, à différentes formes de pression, voire des injures ou des menaces, envers celles et ceux qui ne peuvent pas partager leurs idées.

Mais, de toute manière, ce n'est pas parce qu'une société démocratique respecte les différences de « sensibilité » des personnes transgenres et entend veiller à élaborer des solutions juridiques pour les prendre en considération qu'il y aurait lieu de nous imposer que nous devenions tous sur nos cartes d'identité non binaires et que nous ne soyons plus, l'immense majorité des citoyens, identifiés comme femme ou comme homme, comme mère ou comme père. Ce serait au contraire une revendication non démocratique d'exiger de tous que ce qui reste pour ce plus grand nombre la « réalité » devrait être socialement déconstruit.

Il existe d'ailleurs une solution fort simple susceptible dans l'immédiat de respecter l'identité de chacun et qui est conforme à l'arrêt prononcé par notre Cour constitutionnelle. C'est qu'on maintienne sur notre carte d'identité pour toutes celles et ceux qui s'identifient comme femme ou comme homme la mention de leur sexe féminin ou masculin et qu'on ne le supprime que pour celles et ceux qui ne souhaiteraient plus le faire apparaître.

Copyright © La Libre.be 1996-2022 Ipm sa - IPM I Ce site est protégé par le droit d'auteur *I Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles I Tel +32 (0)2 744 44 44 I N° d'entreprise BE 0403.508.716*